

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Aix-en-Provence
0413315414

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : RD7n - Meyreuil, Châteauneuf-le-Rouge, Rousset, Trets, Puylobier -
Aménagement du Canet de Meyreuil à la limite du Var - Convention de déplacement de
réseaux entre Orange et le Département.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre des travaux de voirie "RD7n, aménagement du Canet de Meyreuil à la limite du Var", dont il assure la maîtrise d'ouvrage, le Département a demandé à la société Orange, de procéder au déplacement de ses ouvrages de communications téléphoniques se trouvant dans l'emprise du projet.

Au titre de la qualité environnementale et de la mise en valeur de son territoire, le Département fait procéder à la mise en souterrain des réseaux de communications électroniques d'Orange.

Le Département réalisera les travaux de génie civil en tant que maître d'ouvrage délégué, et Orange procédera aux opérations de câblage.

Chaque partie prend ainsi à sa charge les travaux qu'elle réalise, sans autre incidence financière.

Ce déplacement nécessite de signer la convention dont le projet est annexé au présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL